



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 02 juillet 2026

Date de la convocation : 22 juin 2026

Date d'affichage : 22 juin 2026

L'an 2026 le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sailly sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, la salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc RAVET, Maire.

Étaient Présents : M. RAVET Pierre-Luc - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine - Mme CHEVALIER Bernadette - M. COUSIN Franck - M. DEWILDE Patrick - M. DUPONT Bruno - Mme GAUDEFROY Laëtitia - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - M. LEFEBVRE François - M. LEIGNEL David - Mme MASSELUS Kelly - M. RIZKI Abdelhamid - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - Mme RYCKEBUSCH Cécile - Mme TANGHE Sophie - M. TEMPERMAN Jean-Luc - M. TRIUX CHEMIN Sébastien.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida a donné sa procuration au profit de Mme HERDIN Andrée - M COLLET Olivier a donné sa procuration au profit de M DUPONT Bruno - M. COTE Alexandre a donné sa procuration au profit de M LEFEBVRE François - Mme DESROUSSEAU Anaïs a donné sa procuration au profit de M TRIUX CHEMIN Sébastien - Mme MARTEAU Martine a donné sa procuration au profit de Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme RICBOURG Adeline a donné sa procuration au profit de Mme MASSELUS Kelly - M VERMERSCH Olivier a donné sa procuration au profit de M LEIGNEL David.

Absent(s) : M BARBAUX Maxime.

Secrétaire de séance :

A été nommé secrétaire : Madame Laëtitia GAUDEFROY

Nombre de membres du Conseil municipal : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 26

Délibération n° 2026 – 41

Objet : Renouvellement de la convention cadre relative aux groupements de commande

Vu la délibération n°2020-51 du 27 octobre 2020 approuvant le renouvellement de la convention entre la CCFL et ses communes membres relative aux groupements de commande ;

Considérant que par délibération du 23 octobre 2014 la CCFL s'est engagée dans une démarche de mutualisation de ses achats en constituant des groupements de commande dont l'objectif principal a été de réaliser des économies d'échelle ;

Considérant que dans cet objectif une convention cadre régissant les rapports entre la CCFL et la communes membres volontaires a été signée en 2014 puis renouvelée en 2020 pour une durée de 6 ans, cette convention visant à répartir les missions de chaque membre du groupement et à identifier des familles d'achats pouvant faire l'objet d'un groupement de commande à la carte ;

Considérant que la convention cadre actuelle arrivant à échéance et qu'il est proposé son renouvellement pour une durée de 6 ans ;

Considérant que toute adhésion se fait à la carte, chaque membre étant libre de participer à un groupement d'achat ou pas ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) Approuve le principe des groupements de commande et le renouvellement de la convention cadre ci-annexé ;
- 2) Autorise le maire à signer la convention et tout acte lié à sa mise en œuvre ;

A l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET



- 2) Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

A l'unanimité

Pour : 26

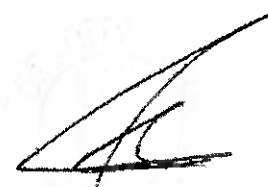
Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 062-216207365-20260702-DELIB2026_40-DE

SLOW